

BULLETIN DU RÉSEAU ALPIN DES ESPACES

R éseau A lpin des E spaces P rotégés
R ete delle A ree P rotette A lpine
N etzwerk A lpiner S chutzgebiete
M reza Z avarovanih območij v A lpah



PROTÉGÉS

EDITORIAL

Le Tirol du Sud (Haut-Adige), est une région des Alpes qui connaît une forte fréquentation touristique grâce à son riche patrimoine naturel et ses longues traditions culturelles. De plus, cette région est un point de rencontres entre plusieurs peuples alpins et européens. De par cette situation particulière, situé au cœur des Dolomites, le Tirol du sud a toujours soutenu par occasion, voire par nécessité, un échange dans les domaines économique, écologique et social avec les pays avoisinants, notamment l'Autriche et la Suisse.

C'est ainsi que je suis la coopération transalpine dans le cadre du Réseau Alpin des Espaces Protégés avec un grand intérêt. Coopération dans laquelle l'Office des parcs naturels du Tyrol du Sud se trouve fortement impliqué, que ce soit dans les projets, les programmes d'échanges ou les mesures des espaces protégés pour la protection de la nature, la recherche et le développement durable à l'échelle locale. Je suis personnellement très satisfait de ce développement vers une coopération concrète dans le cadre de la Convention Alpine qui nous permet d'intégrer nos propres expériences et d'utiliser celles des autres espaces protégés.

Un exemple significatif de coopération est présenté dans ce bulletin : le projet de l'évaluation des retombées économiques dans les espaces protégés, qui inclut également les parcs naturels du Tyrol du Sud. Nos parcs naturels sont surtout un instrument de protection de la nature et des paysages. Ils sont aussi des points de forte attraction touristique et contribuent de ce fait directement à l'économie locale. La protection de la nature et l'économie locale ne s'excluent pas, mais peuvent, au contraire, être très complémentaires surtout dans les Alpes.

Les parcs naturels du Tirol du Sud couvrent environ 17 pourcent de la surface du pays. Ils englobent des paysages au patrimoine naturel et culturel important et cela les rend d'un grand intérêt pour une certaine clientèle touristique. Les parcs sont également des lieux où les pratiques sont encore traditionnelles et représentent ainsi une partie de l'espace vital et économique des populations locales, même si les habitations permanentes et les espaces économiques d'utilisation intense sont exclus de la zone parc. Conjointement avec le Parc national du Stelvio - qui s'étend également sur la province du Trentin et la région lombarde - et les biotopes protégés, ces parcs naturels constituent une part significative de la stratégie de protection de la nature de notre pays.

Le Tirol du Sud n'a pas créé une administration pour chacun de ces parcs naturels mais une institution à l'échelle provinciale qui, à ce jour, gère les sept parcs naturels. Il existe cependant des groupes de pilotage pour chaque parc naturel, constitués par les représentants des communes concernées, des associations de protection de la nature, des propriétaires fonciers ainsi que certaines sections spécialisées de l'administration municipale. Ces représentants ont également un rôle stimulateur pour établir des mesures d'entretien et de préservation des activités traditionnelles, des mesures d'information et d'éducation ainsi que des pratiques nouvelles d'utilisation, tel que le tourisme, qui doit cependant être compatible avec les objectifs de protection. Je suis de ce fait très content qu'un échange transalpin se développe dans ce domaine qui ne pourra être que bénéfique pour la protection de la nature et le développement durable dans les Alpes. Cet objectif doit être poursuivi par le Réseau Alpin des Espaces Protégés au delà des frontières, tel qu'il est poursuivi au sein des comités de pilotage de nos parcs, qui travaillent ensemble pour des objectifs communs, au-delà des intérêts individuels.

**Der Landeshauptmann
Dr. Luis DURNWALDER**



*Landeshauptmann Dr. Luis Durnwalder
Haut-Adige (I)*

SOMMAIRE

N° 6 / Mai 99

Editorial

Landeshauptmann Dr. Luis Durnwalder

Préface

Dossier Tourisme

Evaluation de la fréquentation

*La fréquentation dans les espaces naturels - Y. Brugière (F)

*Etude sur les retombées économiques dans le Parc naturel Paneveggio-Pale di San Martino - E. Sartori (I)

*Comptage des visiteurs sur les Hauts-Plateaux du Vercors - M. Rocheblave (F)

*Méthodologie de recensement de la circulation et des visiteurs - J. Bizjak (SI)

*Les visites touristiques dans les parcs piémontais - G. Boscolo (I)

Gestion et impact économique

*Développement touristique et sensibilisation à l'environnement - A. Debevec (SI)

*Retombées économiques régionales du tourisme dans le Parc national Suisse - I. Kupfer (CH)

*Peut-on diriger les touristes ? Expérience de la Zone de tranquillité du Zillertaler Hauptkamm - G. Fischer (A)

*Un plus pour les parcs naturels du Haut-Adige - A. Kammerer & A. Wiedenhofer

*Le Pré de Madame Carle dans le Parc national des Ecrins - B. Patin (F)

*Le tourisme et les espaces protégés dans les Alpes - J. Seidenschwarz (D)

*Résultats de la pré-enquête "Fréquentation touristique" - M. Chodziesner-Bonne (F) & D. Wiederwald (A)

Vie du Réseau

Sécuriser une route en milieu alpin

Proposition de collaboration : le CPIE et le tourisme naturaliste

LEADER II : intensification des échanges de personnel

Foulée blanche : un échange entre scolaires des parcs alpins
Inventaire des recherches et études des espaces protégés alpins

Programme COMENIUS

Les pics

Comité de pilotage international dans la Principauté de Monaco

Plan d'action communication du Réseau Alpin

Actualités

Conférence alpine : le protocole tourisme est signé !

Calendrier 1999

Séminaire et colloque "Un parc européen pour le 21^{ème} siècle"

Annonce : l'avenir des espaces culturels en question

Adresses utiles

Publications

P R E F A C E

R

Nous sommes heureux de vous présenter dans ce numéro du bulletin deux grands projets du Réseau Alpin des Espaces Protégés qui sont actuellement en cours de réalisation. Il s'agit d'une part du dossier tourisme, dont l'importance est illustrée par un grand nombre d'articles traitant le sujet de la fréquentation touristique, de sa gestion et de ses retombées économiques et, d'autre part, de notre projet de

communication. Ce dernier point est en effet primordial pour une présentation commune des espaces protégés organisés au sein d'un réseau vis-à-vis du grand public. Pour la première fois dans l'histoire des Alpes, une telle approche réunissant tous les parcs et réserves des Alpes dans un projet de communication grand public verra le jour. Ceci permettra de passer des messages qui sont ceux des espaces

protégés alpins au-delà des frontières nationales. La rubrique " Vie du réseau " vous informera sur certains événements et actions du Réseau réalisés ou en cours. Nous vous rappelons que le bulletin est également un outil pour vos messages et annonces concernant vos activités internationales.

E

TOURISME : EVALUATION DE LA FREQUENTATION

La fréquentation dans les espaces naturels

I

Le sujet est vaste et tous les espaces protégés se sentent concernés. Mais chacun a son point de vue sur la question. Pour les uns, il s'agit de mesurer l'impact de la fréquentation sur le milieu naturel, pour d'autres d'évaluer les retombées économiques du tourisme induites par la présence d'un espace naturel protégé. Etudier la fréquentation, c'est aussi ce qui paraît indispensable dès que l'on envisage des équipements d'interprétation que l'on souhaite en accord avec la clientèle touristique. Chacun voudrait " avoir des chiffres de fréquentation " suivant les lieux, selon les époques. Enfin, beaucoup d'espaces protégés qui ont une pratique d'accueil de sensibilisation à la découverte de nature cherchent à évaluer leurs démarches auprès des usagers. Tout gestionnaire d'espace naturel se pose en fait de nombreuses questions qu'il voudrait poser aux usagers pour savoir la " vérité " dans une synthèse des réponses, une sorte de démocratie directe. C'est bien là que réside le risque de se lancer dans une étude de la fréquentation qui serait un transfert direct aux usagers des questions que se pose le gestionnaire. Cela peut paraître paradoxal mais on ne construit pas une enquête en posant les questions que l'on se pose. Les Parcs nationaux de la Vanoise, des Ecrins et des Pyrénées ont uni leurs efforts et leurs expériences pour se lancer dans cette aventure au cours de l'été 1996. C'est dans cette perspective qu'ils ont réalisé, en partenariat avec l'Atelier Technique des

S

S

O

D

Espaces Protégés, un document méthodologique de synthèse sur leur expérience. (" Etudier la fréquentation dans les espaces naturels : méthodologie " -ATEN- mars 99), disponible à l'ATEN - 2, place Viala 34060 Montpellier cedex 2. L'expérience de ces trois parcs nationaux visait dans un premier temps à mieux connaître qui fréquente (quantitatif et qualitatif) les espaces naturels protégés de montagne et à avoir une approche prospective sur l'évolution probable de cette fréquentation. Il ne s'agit pas de mesurer l'impact sur la faune, la flore et les paysages. Non que cette question ne soit pas aussi importante mais parce qu'elle relève d'une approche d'un autre ordre, même s'il est complémentaire.



Randonneurs dans le Parc national de la Vanoise
Photo : Xavier Aury - Parc national de la Vanoise

Etudier l'impact, c'est se poser des questions sur la nature, sa capacité à supporter du piétinement, du dérangement, imaginer et tester des intermédiaires techniques entre les touristes et la nature, définir des seuils, des charges maximum, etc. Dans l'expérience relatée, le centre d'intérêt sont les individus, essayer de comprendre combien et qui ils sont par rapport à leurs pratiques, leurs attentes, leurs aspirations. Parallèlement à un ensemble de comptages routiers, sur parkings et sur sentiers, des enquêtes, sur la base du même questionnaire, ont été faites auprès des usagers des parcs nationaux à leur retour de randonnée. De plus, une enquête sur un échantillonnage de la population française a été conduite par l'institut de démoscopie sur les pratiques effectives et potentielles. Le document qui résulte de ce travail de synthèse d'expérience est un

document technique destiné aux responsables d'espaces naturels, quels qu'en soient le statut, les dimensions et la localisation, qui souhaiteraient engager, poursuivre ou réorienter des recherches sur la fréquentation de l'espace dont ils ont la charge. Il s'agit d'élaborer une sorte de mode d'emploi pour les études de fréquentation, un cadre homogène mais large, ouvert à des adaptations spécifiques. Il précise non pas comment mener soi-même ce type d'étude, mais l'ensemble des questions qu'il convient de se poser pour que l'étude produise des résultats exploitables. Cette démarche de partenariat et de partage des expériences se poursuit

aujourd'hui dans le cadre du groupe de travail " Tourisme " du Réseau alpin des espaces protégés. Il y a là comme dans bien des domaines beaucoup à retirer d'une coordination de nos efforts respectifs. Certes cela peut paraître lourd et d'une opérationnalité non immédiate mais il est important de consentir cet effort pour demain. La fréquentation de la montagne protégée relève d'une logique qui dépasse largement les frontières.

Yves BRUGIERE
Parc national de la Vanoise

Etude sur les retombées économiques dans le Parc naturel Paneveggio-Pale di San Martino

Le milieu montagnard et en particulier celui des espaces protégés est l'objet d'une demande d'activités à la fois touristiques et récréatives sans cesse grandissante et qui a déterminé ces derniers temps un flux croissant de visiteurs. A cet égard, le Parc de Paneveggio-Pale di San Martino, en collaboration avec le Département du Territoire et des Systèmes Agricoles et Forestiers de l'Université de Padoue, a lancé une enquête visant à mieux connaître les flux touristiques et récréatifs ainsi que leur impact sur le Parc.

L'objectif de la recherche vise à évaluer les aspects à la fois quantitatifs et qualitatifs de la demande touristique par l'utilisation de méthodes d'estimation appropriées et par enquête approfondie sur les lieux de grande importance environnementale, objets d'une forte pression touristique. En outre, l'enquête part du principe que la demande récréative est essentiellement liée à deux catégories d'utilisateurs : d'une part, les habitués qui fréquentent le fond de la vallée (les touristes), et qui constituent en toute probabilité la fraction la plus importante ; et d'autre part les véritables

randonneurs plutôt attirés par des altitudes plus élevées afin de pratiquer diverses activités, tels que les randonnées, l'alpinisme, etc. La recherche s'est donc faite en deux temps : dans un premier temps, on a recueilli les informations relatives aux préférences des visiteurs, à leurs habitudes et à leurs points de vue sur la gestion du Parc à travers des entretiens directement effectués aux entrées principales de l'espace protégé. Dans ce cas précis, le nombre d'entretiens, essentiellement auprès des touristes qui effectuent de brèves randonnées dans le fond de la vallée, s'élève à 2000 questionnaires.

Dans le second cas, en revanche, l'attention a été particulièrement portée sur le randonneur qui fréquente des espaces situés à une altitude supérieure, souvent caractérisés par une plus grande fragilité et une plus grande valeur environnementale. Dans ce contexte, émergent des problématiques liées aux phénomènes de congestion et aux inévitables dégradations de l'environnement montagnard, conséquences du nombre d'usagers qui fréquentent le Parc. La question a donc été analysée sous diffé-

rents aspects : d'un côté, on a cherché à évaluer les coûts liés à la fréquentation de la montagne, à savoir aussi bien ceux liés à la gestion des équipements et des structures (refuges, bivouacs, réseaux de sentiers, etc.) que ceux liés aux frais sociaux (accidents occasionnant ou non les sorties des secours alpins). D'autre part, on a estimé les bénéfices liés à l'impact sur l'économie locale ainsi que ceux découlant des activités récréatives. Ici aussi, les informations ont été recueillies grâce à des entretiens directs (environ 500 questionnaires), effectués auprès de l'ensemble du réseau des refuges d'altitude du Parc. Les questions cherchaient également à définir le profil socio-économique de la personne interrogée mais aussi les lieux les plus fréquentés, le type d'activité, les coûts engagés pour accéder au lieu ...

Ettore Sartori

Parc naturel Paneveggio-Pale di S. Martino

Comptage des visiteurs sur les Hauts-Plateaux du Vercors

Le Parc naturel régional du Vercors s'est engagé entre 1995 et 1998 à étudier de plus près les impacts économiques et écologiques concernant la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors. Les différents travaux effectués sont le reflet d'un besoin d'évaluation d'une politique relevant du tourisme durable en vue d'orienter la gestion à long terme. Les résultats de ces travaux, même s'ils restent incomplets tant la mesure des impacts économiques et écologiques sont difficiles à appréhender, ont permis de clarifier une méthode, une liste d'indicateurs et apportent déjà de nombreuses informations. Deux des études considérées ont été réalisées pour répondre à des préoccupations nationales (Castagne, 1996 ; Concessi, 1998) et permettre, entre autres, de roder une méthode éventuellement reproductible à d'autres espaces protégés.

METHODE

- Approche quantitative et qualitative
- Comptages et enquêtes auprès d'interlocuteurs ciblés.
- Analyse de documents
- Imbrication des différentes études (cohérence pour des comparaisons et/ou complémentarités).

INDICATEURS

Les indicateurs sont de deux ordres :

- Les premiers sont quantitatifs et mesurent une situation à un instant donné (comptages routiers, comptages visiteurs aux portes de la Réserve, enquête aux portes de la Réserve : répartition spatiale et profil des visiteurs, structure de la fréquentation / activités professionnelles liées à l'accompagnement / nuitées / hébergement).
- Les seconds sont essentiellement qualitatifs et mesurent une situation entre deux dates (image promotionnelle "Réserve", degré d'appropriation par les habitants, degré de restitution aux visiteurs, pourcentage de représentation de chacun des secteurs économiques, degré de valorisation des ressources locales / cohérence de la politique de gestion de l'espace protégé, reconnaissance de l'espace protégé par les habitants, principes d'association de la population aux décisions communales ou intercommunales).

PRINCIPAUX RESULTATS

L'analyse des résultats impose de la prudence car il est difficile d'isoler les retombées induites par le label "Réserve" par rapport à l'attrait lié aux caractéristiques paysagères (par exemple) de l'espace protégé. Les résultats suivants ne traduisent pas directement les retombées économiques (il faut aller plus loin dans notre recherche) mais en décomposent la structure (indicateurs quantitatifs).

Il faut considérer :

- entre 125 000 et 140 000 personnes en été aux portes de la Réserve
- 70 000 pénètrent réellement à l'intérieur de la Réserve
- 16500 personnes passent une nuit ou plus dans la Réserve (abris non gardés).
- 57% des professionnels travaillent avec des produits "Réserve"
- Certains hébergeurs proposent des produits (accompagnement et hébergement)
- 5 emplois directs et divers emplois indirects (PNR Vercors et autres)
- la Réserve comme un véritable vecteur de communication pour l'ensemble du massif (nombre de citations dans différents documents touristiques)
- la dernière étude (Concessi, 1998) a permis de mettre en évidence les indicateurs qualitatifs cités ci-dessus.

Mathieu Rocheblave

Parc naturel régional du Vercors

1 Vincent (Sabine), 1994-1995, La fréquentation touristique estivale et hivernale de la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors, PNRV, 200 p.

ATOUC, 1995-1997, Etude de stratégie d'accueil aux portes de la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors, PNRV, 200 p.

CASTAGNE (Cécile), 1996, Essai méthodologique de détermination des impacts économiques d'un espace naturel protégé : application à la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors, ATEN / PNRV, 120 p.

CONCESSI (Isabelle), 1998, Tourisme durable en Vercors : la nature sur un plateau, AFIT / PNRV, 150 p.



Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors
Photo : F. Rozet - Parc naturel régional du Vercors

Méthodologie de recensement de la fréquentation dans le Triglav

R Vu la situation spécifique du Parc national du Triglav, le recensement des visiteurs ne s'effectuait pas, à l'origine, de manière systématique. Contrairement aux parcs nationaux américains qui, pour la plupart, ne possèdent que deux à trois entrées, le parc du Triglav compte 23 entrées routières et plus de 160 accès pour les piétons. De ce fait, un comptage systématique sur tous les points d'accès est impossible, vu le coût important que cela impliquerait.

E Entre 1994 et 1996, le nombre de visiteurs était estimé à environ deux millions. Ces données incluent aussi bien les visites journalières, les courts et longs séjours (sportifs tels que alpinistes, vacanciers ou visiteurs du week-end). Ce comptage avait été entrepris sur les cinq sites les plus fréquentés du parc national (lac de Bohinj, route du col de Vrsic, et plaine de Pokljuka ainsi que dans trois vallées différentes). Pendant les mois de juillet et août, six étudiants et bénévoles ont recensé tous les visiteurs et toutes les voitures circulant les mercredi, samedi et dimanche.

En parallèle, une analyse de toutes les remarques inscrites dans les livres d'or de visiteurs des refuges avait été effectuée. Ainsi les grandes tendances de visiteurs, pour la haute saison, pendant la semaine et le week-end étaient facilement appréciables. De la même manière, la structuration des visiteurs avait pu être définie, ou du moins la proportion entre touristes slovènes et étrangers. Le nombre de visiteurs, obtenu grâce aux remarques existantes dans ces livres d'or, a été doublé car 50% des alpinistes ne fréquentent pas les refuges et se rendent directement au sommet voire même n'inscrivent rien dans ces livres.

Pendant l'été 1997, un recensement systématique avait été entrepris, préparé en coopération avec l'Institut National des Statistiques. Ce recensement a été effectué aux 23 entrées du parc national. L'échantillon était constitué de façon méthodique comme suit : pour un jour ouvrable, le jeudi, ainsi qu'un jour non-ouvrable (le samedi en juillet et le dimanche en

août), six étudiants et participants bénévoles ont compté tous les visiteurs de 6 heures du matin à 21 heures le soir. Chaque heure de comptage était séparée afin de déterminer l'heure la plus fréquentée de la journée. La méthodologie consistait également à compter le nombre de personnes présentes par voiture, les piétons et aussi les cyclistes et motards. De plus, les plaques d'immatriculation slovènes étaient classées par région et les étrangères par pays.

En outre, il existe parallèlement à ces données des chiffres concernant les nuitées ; chiffres qui proviennent des refuges, hôtels du parc, appartements et campings. Cela a permis de recenser également les visiteurs qui ne se trouvaient pas dans le parc au moment du comptage. Grâce à ce recensement, la fréquentation touristique du Parc national du Triglav a pu être chiffrée à 1,6 millions de visiteurs.

Janez Bizjak
Triglavski narodni park

Les visites touristiques dans les parcs piémontais

S Les lois fondatrices de tous les espaces protégés piémontais prévoient qu'ils ont pour mission de favoriser : "la jouissance didactique et touristique" de leur territoire. Mais quel est le nombre de visiteurs dans les parcs ? Répondre à cette question est relativement simple pour ce qui est des visites guidées surtout s'il s'agit de groupes scolaires. Quant aux visites de groupes, elles sont guidées soit par les gardes de parc soit par des accompagnateurs appartenant aux coopératives ayant passées une convention avec les parcs. Sur l'ensemble des cinquante (voire plus) espaces protégés régionaux passent chaque année quelques 40 à 50 000 scolaires appartenant essentiellement aux écoles élémentaires et aux collèges. Ce chiffre varie chaque année. Dans l'ensemble, cette activité du parc donne du travail à 16 coopératives soit 250 personnes (fixes ou saisonniers).

S Déterminer le nombre de touristes, seuls ou en petits groupes, est en revanche plus complexe. La seule recherche quelque peu fiable a été réalisée au début des années 90 par un institut de recherche qui estima à 2 millions et demi les "passages" dans les espaces protégés du Piémont. Il s'agissait d'une estimation découlant aussi de la fréquentation des parcs urbains et donc susceptible de nombreuses distorsions. Chaque parc cherche, avec toute sorte de système empirique, à établir le nombre de visiteurs. Le parc des Alpi Marittime, par exemple, estime que le nombre annuel de visiteurs s'élève à 300 000 personnes. Le calcul se fonde sur certains dimanches où l'on considère le nombre moyen d'occupants par véhicule garé sur le parking, rapporté aux jours fériés auquel on ajoute le

nombre de visiteurs du jardin botanique, et enfin en apportant des ajustements pour les périodes non estivales. En somme, il s'agit là d'une "approche" très empirique fournissant seulement des données indicatives. En revanche, pour ce qui est du Parc régional de Crea, le nombre de visiteurs par an avoisine les 200 000. Et même sûrement plus car la personne chargée du comptage l'an dernier a dénombré 195 168 personnes mais elle a eu des problèmes de fonctionnement pendant une douzaine de jours. Aussi Crea est le premier parc, sans doute le seul en Italie, à avoir matériellement "compté" ses visiteurs. Un beau chiffre : le maximum ayant été atteint évidemment en août avec plus de 32 000 présences ; les baisses de fréquentation étant liées aux mois d'hiver mais celle-ci reste toujours supérieure à 8 000 visites.

Le résultat est évidemment flatteur et confirme les estimations. Il faut ajouter que le système est facilement applicable au parc de Crea puisqu'il s'agit d'un Mont Sacré, avec deux entrées seulement. Le problème du comptage des visiteurs à l'intérieur des espaces protégés piémontais reste toutefois ouvert. C'est une exigence qui, une fois satisfaite, permettrait de mieux comprendre la quantité et la qualité des visiteurs permettant ainsi d'orienter les services proposés ou susceptibles d'être proposés. Mais comme il arrive bien souvent, cela pose des problèmes de moyens.

Gianni Boscolo
Piemonte Parchi

TOURISME : GESTION ET IMPACT ECONOMIQUE

Développement touristique et sensibilisation à l'environnement

D Les Grottes de Skocjan ont été répertoriées dans la liste de l'UNESCO en 1986 en tant que monument karstique de grande importance d'un point de vue naturel et culturel, unique mais mondialement reconnu. C'est pourquoi la Sloveenie s'est engagée à appliquer les dispositions de la convention de l'UNESCO ainsi qu'à garantir la protection de l'espace conformément aux engagements internationaux qui ont été pris et aux standards de protection du patrimoine mondial. Il est donc nécessaire et de notre devoir de le conserver pour des raisons éthiques, morales et pas seulement pour nos descendants. C'est pour cela mais aussi parce que les espaces du parc doivent être rendus accessibles à tous les visiteurs de

façon appropriée et sûre qu'il existe un programme spécifique, encore en voie de perfectionnement, servant à guider les touristes dans le parc.

Vue sa particularité, on peut facilement proposer le tourisme karstique à un secteur du marché touristique, représenté par des personnes qui recherchent tout d'abord dans leur environnement naturel de nouvelles valeurs de vie et tendent vers une recherche consciente de nouvelles qualités, qui leur sont largement offertes par le karst grâce à son milieu souterrain mais aussi à celui de la surface.

Afin d'atteindre un tourisme économiquement durable et responsable sans pour autant négliger

la promotion d'activités n'interférant pas directement sur les écosystèmes naturels, il faut que l'activité touristique se base sur les facteurs suivants :

- le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement ;
- des activités d'étude et de recherche ;
- l'éducation et l'instruction ;
- les activités visant à protéger l'environnement et,
- les activités de promotion.

On peut diviser la visite du Parc en trois systèmes :

Premièrement, les visiteurs sont obligatoirement accompagnés par un guide autorisé capable de leur présenter les caractéristiques des grottes,

qui sache respecter le patrimoine et qui soit responsable de la sécurité des visiteurs et savoir attirer leur attention sur les autres particularités du parc. Il distribue le matériel illustratif édité en plusieurs langues.

Deuxièmement, afin de faire connaître les autres phénomènes karstiques, le Parc a publié une carte touristique qui signale tous les endroits ayant un intérêt naturel et/ou culturel et qui indique les sentiers didactiques, importants d'un point de vue botanique, sylviculturel, spéléologique et géologique. Sur les sentiers balisés, les visiteurs peuvent s'aventurer seuls toutefois ils devront avoir été informés au préalable que la visite du parc s'effectue sous leur propre responsabilité.

Enfin, certaines zones des grottes de Skocjan (canyons souterrains) sont particulièrement intéressantes pour des groupes de spéléologues, de chercheurs ou d'alpinistes. Dans ces domaines des sentiers appropriés pour les visites organisées et guidées n'ont pas encore été prévus mais la direction du parc se propose de réaliser des sentiers fiables.

Bien évidemment, les guides chargés de ce type particulier de visites devront être formés et équipés de façon adéquate et les visiteurs devront attester de leur capacité à affronter des

conditions précaires de mouvement dans un milieu souterrain.

Dans un plan général d'administration et de gestion du Parc de Skocjanske jame, la direction du parc voue une particulière attention à un programme d'éducation et d'information préventive à l'égard des jeunes visiteurs et de tous ceux qui désirent avoir des informations sur le parc. A travers la divulgation des informations ponctuelles dans les écoles, dans les instituts techniques et à l'université - informations concernant les caractéristiques particulières du parc mais aussi les points de grand intérêt - sans négliger pour autant la contribution des habitants du parc, nous sommes convaincus que nous pourrions atteindre un degré de prise de conscience de la part des visiteurs présents et futurs. Ainsi, ils seront en mesure d'apprécier sa richesse naturelle et culturelle et capables de préserver son environnement tout en contribuant à sa protection.

C'est dans ce même but qu'ont été placés à l'entrée du parc des photographies, des posters, des diapositives etc concernant les points les plus intéressants et les limitations en vigueur dans cet espace. Un service approprié composé de gardes naturalistes a également été institué pour la conservation du patrimoine. En outre,

le parc désire impliquer des volontaires - membre du syndicat d'initiative, des gardes forestiers, des pêcheurs et des chasseurs - des "surveillants" capables d'effectuer un contrôle volontaire lors de leurs activités quotidiennes. Même s'ils ne pourront pas infliger de sanctions, ils tiendront un rôle important en tant que personnes susceptibles de donner des indications utiles et de rappeler aux visiteurs qu'ils doivent respecter les dispositions du parc. En revanche le service approprié du parc a la faculté, en cas de violations plus graves du règlement du parc, d'infliger une contravention ou de notifier les transgresseurs aux autorités judiciaires.

Toutefois le parc insiste sur la nécessité d'une bonne collaboration avec la population locale et d'une sensibilisation permanente des visiteurs afin d'arriver à un comportement approprié à l'égard de la nature, d'impliquer tout un chacun dans la protection du patrimoine naturel et culturel et de réduire au minimum l'impact produit nécessairement par le tourisme sur l'environnement.

Albin Debevec
Park Skocjanske Jame

Retombées économiques régionales du tourisme dans le Parc national Suisse

Le Parc national Suisse est situé au sud-est de la Suisse, délimité sur un côté par la frontière italienne. Le trajet de Zurich à Zermatt, le principal point d'accès au parc, dure quatre heures et demie par les transports en commun. Les touristes à la journée ou de passage sont peu représentés parmi les visiteurs, bien que la route du col d'Ofen, liaison entre l'Engadine et le Val Mustair, traverse le parc. La plupart des visiteurs du parc sont en vacances dans la région environnante.

Le parc national est situé à la fois dans la région de Haute-Engadine, qui vit en grande partie du tourisme, et la région Basse-Engadine / Val Mustair, à la fois agricole et touristique. Cette dernière est considérée comme région à subventionner dans les objectifs de la politique régionale suisse (loi sur l'aide à l'investissement).

L'étude que je mène sur les retombées économiques régionales du Parc national Suisse s'attache principalement aux questions suivantes :

- 1) Quelle proportion de l'ensemble des touristes séjournant dans la région du parc national (Engadine-Val Mustair) peut être considérée comme «touristes du parc national» ?
- 2) Quelle est la contribution de cette fraction de visiteurs aux résultats économiques régionaux ?

L'exposé ci-dessous porte sur les résultats intermédiaires de mon étude : Les dépenses effectuées par les touristes du parc national dans la région étudiée représentent l'élément de départ pour répondre à la seconde question. Afin d'obtenir plus d'informations à ce sujet, j'ai mené une enquête auprès des visiteurs du Parc national Suisse au cours de l'été 1997. Je me suis aussi intéressée au rôle joué par le parc national dans la décision des personnes interrogées de venir dans cette région. L'enquête a eu lieu sur deux jours, le vendredi 18 et samedi 19 juillet 1997. Elle a été conduite selon la même méthode que les précédentes enquêtes menées au PNS (1991 à 1993), afin d'assurer des résultats comparables.

Près de 700 questionnaires ont été distribués au cours des deux journées d'enquête, et 551 réponses exploitables ont été recueillies. La structure des visiteurs reflétait largement les données obtenues au cours des précédentes enquêtes. Par exemple, pour le pays de provenance, la part des Suisses était avec 64% du même ordre que dans les enquêtes précédentes ; de même pour la prédominance des vacanciers, avec tout juste 80%.

Aspects concernant l'économie régionale :

Les réponses ont donné un total de 5400 nuitées, soit près de 10 par visiteur en moyenne (échantillon de 551). Cependant, de nombreuses personnes interrogées ne passaient pas l'ensemble de leurs vacances dans un seul hébergement, mais logeaient successivement dans plusieurs endroits différents. Près de 70% des nuitées signalées se situaient dans la région Engadine-Val Mustair.

De plus, du point de vue de l'économie régionale et du tourisme, il est important de connaître la répartition et l'occupation des divers types d'hébergement. Ici, les nuitées en hôtel étaient majoritaires, suivies de près par les appartements de vacances en location et les campings. La part des nuitées dans des résidences secondaires personnelles, des auberges de jeunesse ou hébergements de groupes, de même que chez des amis, en famille ou chez des connaissances était relativement faible. Et finalement venait la difficile question des sommes dépensées : il était demandé aux personnes interrogées de préciser combien d'argent elles consacraient aux différentes dépenses pendant leur séjour de vacances ou de loisirs, en particulier sous les catégories «hébergement», «restauration», «dépenses dans les commerces» et «transports pendant le séjour».

Plus de 300 personnes ont répondu à cette question. Il a ainsi été possible de déterminer les dépenses moyennes par personne dans la région (voyages aller et retour exclus). Elles s'élevaient à 88 francs suisses (toutes catégories d'hébergement confondues). C'est une donnée importante pour évaluer les retombées économiques régionales (par exemple les profits générés grâce aux touristes du parc national). Dans une étape suivante, j'ai classé les résultats en fonction des types d'hébergement, ce qui a donné une image différenciée. Après comparaison avec des enquêtes analogues portant sur d'autres régions de montagne de Suisse, on constate que les visiteurs du parc national suisse ne se distinguent pas, quant à leurs dépenses, des autres touristes en montagne.

Le parc national comme motif pour venir dans la région :

23% des visiteurs ont déclaré qu'ils ne seraient pas venus dans la région sans la présence du parc national. Au total, le parc national a joué un rôle (au moins partiel) dans la décision de venir dans la région pour 70% des personnes interrogées. Cependant, il n'est pas possible d'étendre directement ces données à l'ensemble des touristes de la région Engadine-Val Mustair.

Irene Küpfer
Institut de Géographie
de l'Université de Zurich



Parc national Suisse
Photo : Irene Küpfer

Peut-on diriger les touristes ? Expérience de la Zone de tranquillité du Zillertaler Hauptkamm

R

Je voudrais esquisser en quelques courts paragraphes le caractère de la zone de tranquillité du Zillertaler Hauptkamm (crête principale de la vallée du Ziller) et de sa gestion :

Le gouvernement du Land du Tyrol peut classer des territoires situés hors des localités et qui se distinguent en grande partie par leur calme en «zones de tranquillité», «...lorsque la préservation de ces espaces est d'une importance particulière pour la détente ou est amenée à le devenir» (loi LGBl. N° 33/1997). Dans les zones de tranquillité, la construction de routes publiques, de remontées de ski de tout genre, d'établissements bruyants, de pistes d'atterrissage et de décollage à but touristique est strictement interdite.

Les zones de tranquillité avancent sur la corde raide entre la protection et l'exploitation (touristique).

Le Tyrol, en plus du Parc national des Hohe Tauern, gère seulement deux (bientôt trois) zones de tranquillité, dont celle du Zillertaler Hauptkamm. Il a fallu un projet pilote de quatre ans pour mettre en place cette administration de façon permanente (à travers une association porteuse régionale), et la doter des moyens financiers nécessaires (800 000,- ATS par an soit env. 62 000,- ECU).

Ceci signifie en pratique que, pour la mise en oeuvre de mesures (par exemple pour «diriger les visiteurs»), l'administration dispose d'une seule personne et pratiquement d'aucuns moyens financiers.

Les zones de tranquillité concernent en géné-

ral des chaînes de montagne de large étendue : la zone de tranquillité du Zillertaler Hauptkamm s'étend sur 372 km², trois communes (quatre villages de 350 à 3500 habitants environ) sont concernées.

Il existe aussi une canalisation des visiteurs, et ce depuis que cette chaîne de montagne reçoit des touristes. C'est le caractère de haute montagne qui opère la sélection. Les visiteurs potentiels sont «dirigés» par les objectifs qu'ils cherchent à atteindre. Ceux-ci vont des chalets d'alpage, en passant par les hébergements d'alpinistes, jusqu'aux sommets - les plus attractifs et de ce fait relativement peu nombreux. Entre ces points, un certain nombre de sentiers représentent en eux-mêmes un but, en particulier les itinéraires de randonnée de refuge en refuge qui sont souvent empruntés pendant les mois d'été. A l'entrée de la zone de tranquillité du Zillertaler Hauptkamm, les murs de trois lacs de barrage dans les vallées principales sont des destinations pour (presque) toutes sortes de véhicules publics et privés. Toutes les autres formes d'exploitation humaine sont tellement limitées qu'elles peuvent être négligées, ou doivent l'être : d'une part à cause de la capacité de l'administration, et d'autre part dans l'optique de bonnes relations avec la population.

Les visiteurs sont dirigés, même si c'est de façon inconsciente dans notre sens, par exemple par les gérants et propriétaires des alpages, brasseries et refuges : la majorité des

destinations sont créées et exploitées par l'homme, le visiteur trouve des appels à la consommation jusque sur les murs de retenue. «Seuls» les sommets et peut-être les sentiers sont définis exclusivement par la nature.

Mon intérêt porte sur une amélioration de la qualité,

- du point de vue de l'accord entre exploitation et protection, donc entre les gérants, agriculteurs et tous les habitants, et la nécessité sociale de protéger la nature (exprimée à travers des lois etc.),

- du point de vue d'informations approfondies jusqu'à la mise en valeur pédagogique des objectifs de protection, des particularités naturelles mais aussi culturelles pour les visiteurs,

- et surtout bien sûr du point de vue des éléments du paysage particulièrement dignes de protection.

Dans la zone de tranquillité du Zillertaler Hauptkamm, la canalisation des visiteurs passe presque toujours par une forme d'interaction entre les exploitants locaux (commerciaux) et les visiteurs extérieurs à la recherche de détente. Cette interaction doit être respectueuse de la nature tant par sa forme que par son étendue - c'est ceci que je cherche à atteindre à travers mes «mesures de canalisation des visiteurs».

Gudrun FISCHER
Zone de tranquillité Zillertaler Hauptkamm

E

I

S

Un plus pour les parcs naturels du Haut-Adige (Tirol du sud)



Gardes moniteurs (Province autonome de Bolzano - Haut Adige)
Photo : Service des parcs du Haut-Adige

de la nature tout comme le développement durable des loisirs font partie des objectifs primordiaux de ces grands espaces protégés.

De plus en plus de personnes voudraient découvrir la nature pendant leur temps de loisirs. Souvent cela viole les réglementations des espaces protégés, d'où l'importance de conseils et d'informations préalables, susceptibles d'entraîner une bonne conduite.

Cette reconnaissance et cette expérience ont poussé les pays les plus divers à recruter des gardes-moniteurs.

En 1998, l'office chargé de la gestion des parcs naturels du Tirol du Sud a réalisé une étude sur le thème du «garde-moniteur en Haut-Adige»; étude suivie d'une formation et d'un stage de quatre mois. L'objectif était de clarifier les tâches, les fonctions et les conditions de recrutement ainsi que le profil professionnel du garde moniteur au Tirol du Sud, en

fonction des expériences du reste de l'Europe.

Dès l'automne 1998, la proposition du profil professionnel du garde-moniteur a été reconnue par le gouvernement de l'Etat fédéral du Haut-Adige.

Dans le futur, il y aura au Tirol du Sud des gardes-moniteurs principaux qui seront des permanents et également des saisonniers.

Les gardes-moniteurs permanents exécuteront des tâches techniques et organisationnelles ainsi que des tâches de gestion et de surveillance et assisteront les gestionnaires dans le fonctionnement de l'espace protégé. Ils assureront également la fonction de communication sur les thèmes concernant la nature et l'espace protégé et participeront au travail d'information et de formation.

Ce travail sera soutenu par les gardes-moniteurs saisonniers, qui s'occuperont avant tout des visiteurs pendant l'été. La grande pression des estivants nécessite, surtout durant la haute saison, un service d'information permanent. Ils seront coordonnés et surveillés par les permanents. Contrairement à ces derniers, les saisonniers n'assureront pas de tâches de contrôle.

Les gardes-moniteurs seront en contact direct avec les visiteurs de l'espace protégé. La médiation entre l'enthousiasme et la sensibilisation à la nature ne réussit qu'au moyen d'une offre personnalisée. De plus, cela laisse au visiteur du parc naturel un souvenir permanent avec un effet durable.

Afin d'assurer ces tâches, il est nécessaire de préparer les futurs gardes-moniteurs par une formation adéquate et continue.

Le recrutement des emplois permanents se fait sur concours national sous certaines conditions d'accès. Une fois ce concours réussi, les recrutés suivent des cours internes à l'institution ou des formations externes.

S

O

D

Les saisonniers sont recrutés chaque année. L'entretien d'embauche est suivi d'une formation de deux semaines sur les thèmes suivants : réglementation, gestion, fonctionnement des écosystèmes, protection de la nature, des espaces et de l'environnement, travail de communication et de terrain.

Avec l'élaboration de ce profil professionnel, nous avons pu avancer d'un grand pas dans la prise en charge personnelle de notre espace protégé. Le recours à des gardes-moniteurs qu'ils soient permanents ou sai-

sonniers nous offre la possibilité de satisfaire le besoin des visiteurs et des locaux. Une large prise en charge qui favorise ainsi l'éveil, la sensibilité pour notre patrimoine naturel unique.

Artur Kammerer & Astrid Wiedenhofer
Amt für Naturparke

Le Pré de Madame Carle, dans le Parc national des Ecrins. Un traitement d'exception pour un site d'exception

Au cœur du Parc national des Ecrins, le " Pré de Madame Carle " reçoit chaque année pendant la période estivale plusieurs centaines de milliers de visiteurs. La réputation nationale et internationale de ce site ne cesse de s'accroître ; à plus de 1800 mètres d'altitude, il permet d'approcher en voiture l'un des panoramas les plus grandioses des Alpes françaises (le Glacier Blanc) et offre un accès facile au prestigieux " 4000 " de la Barre des Ecrins. La dégradation grandissante du site provoquée par le stationnement et la circulation anarchique des automobiles et des visiteurs pouvait être constatée (agrandissement des zones érodées et dénudées, abandons de déchets en périphérie du site, dégradation généralisée de l'esthétique du site,...). Il était urgent d'engager un programme de requalification du site.

La réglementation qui s'applique aujourd'hui au Pré de Madame Carle ne permet pas d'y envisager l'interdiction ni même la limitation des circulations automobiles. L'aménagement d'une aire de stationnement et l'amélioration des équipements d'accueil devenaient incontournables malgré la finalité et les objectifs des parcs nationaux qui attribuent aux zones centrales des fonctions de protection du patrimoine naturel excluant tout aménagement modifiant fortement et durablement les sites. Dès lors, il convenait d'envisager sur ce site prestigieux des programmes de travaux n'hypothéquant aucune des hypothèses d'avenir et notamment le retour à l'état naturel.

La réalisation d'aménagements " réversibles " est d'autant plus intéressante que les principes issus des " Monuments Historiques " qui préconisent le respect le plus absolu du " Monument " et que nous avons adoptés favorisent " l'insertion " des ouvrages dans leur environnement en excluant tout apport exogène et en privilégiant les matériaux " d'environnement ". Son intérêt économique est renforcé par la possibilité de confier les chantiers à de petites entreprises locales puisque les techniques préconisées exigent

peu de matériels sophistiqués et qu'elles font appel à des savoir-faire ancrés dans les traditions locales. Leur préconisation participe à la conservation et à la revalorisation des techniques traditionnelles connues localement dans la construction et utilisant les matériaux du site.

Sur le Pré de Madame Carle, un parking de 700 places a été aménagé ; une aire d'accueil des visiteurs de 2 000 m² a été pavée ; un petit bâtiment d'accueil et d'information du Parc national a été construit et 2 km de sentiers ont été réhabilités.

Ces aménagements sont réalisés sans apports de matériaux extérieurs. Ni bitume, ni béton, pas de végétaux exotiques, ... Tout est issu du site ou de son environnement proche. Les constructions, faites de savants assemblages sont parfaitement adaptées au site, à sa qualité, à son paysage, La végétation naturelle recolonise rapidement les espaces réhabilités.

Et demain, si nos successeurs et nos enfants souhaitent rendre au Pré de Madame Carle son état originel, tout est " démontable " sans difficulté ; il n'y a pas de constructions irréversibles, il n'y a pas de matériaux exogènes polluants à exporter hors du site. Nos contemporains découvrent un site exceptionnel en bénéficiant des services et de l'accueil que le prestige du site leur laisse escompter ; et les générations de demain conservent la plus grande liberté pour la gestion du patrimoine que nous leur aurons transmis et qu'elles devront à leur tour transmettre ...

Bernard Patin
Parc national des Ecrins

Le Pré de Madame Carle
Photo : S. D'Houwt - Parc national des Ecrins



"Le tourisme et les espaces protégés dans les Alpes" Deux études sur la fréquentation des visiteurs et sur son impact dans l'économie régionale.

Les espaces protégés sont significatifs pour l'économie régionale. Cependant, évaluer le degré de cet impact, voire lui attribuer une valeur chiffrée, ne réussit encore que très rarement. Connaître l'apport de l'espace protégé pour la valeur ajoutée du tourisme est capital, surtout pour les gestionnaires. De plus, la garantie de données chiffrées contribuera à une meilleure acceptation régionale de l'espace protégé. C'est dans ce but que le groupe de travail «tourisme» du «Réseau Alpin

des Espaces Protégés» a lancé un recensement sur le sujet «tourisme et espaces protégés dans les Alpes».

Ces travaux ont débuté dans le cadre de deux mémoires. Les chargées d'enquête sont Milles Doris Wiederwald (Université de Graz - A) et Mascha Chodziesner - Bonne (Université de Chambéry - F). L'envoi d'une pré-enquête adressée à toutes les administrations des espaces protégés alpins a déjà permis d'identifier les structures intéressées.

Sur la base de ces réponses, un maximum de 30 parcs seront choisis, afin d'y entreprendre, sur rendez-vous, des entretiens ciblés avec les gestionnaires responsables.

Certains espaces protégés ont déjà reçu un projet de questionnaire et effectuent les entretiens, dans le but de tester leur praticabilité.

R

L'objectif du recensement, dans le cadre de l'étude, est d'aboutir à une vue d'ensemble des espaces protégés impliqués sur les thèmes suivants :

- Fréquentation des visiteurs, distribution spatiale du nombre de visiteurs, l'offre touristique au sein de l'espace protégé ;
- Importance de l'espace protégé dans l'économie régionale : nombre de nuitées des visiteurs de l'espace protégé dans la zone d'influence, la collaboration avec les organismes locaux de tourisme ;
- Questions de recherche à élaborer dans le futur.

E

Le recensement se basera sur les sources suivantes :

- Publications et rapports existants des espaces protégés et autres organismes (associations de tourisme, bibliothèques spécialisées) ;

- Fonds de carte pour la définition de la zone d'influence de l'espace protégé et la représentation des infrastructures existantes pour les activités touristiques ;

- Statistiques des associations de tourisme, des Alpes et autres communes : reconnaissance et structure du tourisme, données sur l'économie régionale.

Les administrations respectives des espaces protégés sont priées de rassembler les données nécessaires jusqu'au moment de l'entretien, afin de les intégrer à l'étude. Le questionnaire définitif sera envoyé avant l'entretien avec les gestionnaires, dans le but de les informer de l'ampleur et de la nature des informations requises.

Les chiffres concernant chaque espace protégé seront, autant que possible, traités de manière à permettre des comparaisons.

Josef Seidenschwarz

Parc national de Berchtesgaden

Résultats de la pré-enquête " Fréquentation touristique et retombées économiques "

I

La pré-enquête, lancée fin février, a permis de déterminer une trentaine d'espaces protégés intéressés pour participer à l'étude. A l'aide de la carte, il est possible de déceler de grandes variations quant au nombre de visiteurs qui sont de passage dans les parcs. Grâce aux réponses des espaces protégés, nous avons également pu constater que le nombre de visiteurs n'est pas automatiquement en proportion avec la taille de l'espace protégé.

S

Cependant, ces chiffres de fréquentation ne sont pas toujours d'une grande fiabilité étant donné que beaucoup d'espaces protégés n'ont pas entrepris de comptages rationnels et se basent sur des estimations. Par ailleurs, les méthodes de

comptage peuvent être très différentes, allant des seules évaluations dans les centres de visiteurs, aux comptages de moyennes journalières.

De ce fait, certains espaces protégés comme les parcs naturels régionaux du Vercors et de la Chartreuse (F), le Parco naturale Paneveggio Pale di San Martino (I), les parcs nationaux de Val Grande, du Stelvio, des Dolomiti Bellunesi (I), du Hohen Tauern (A) et de Berchtesgaden (D) ne sont pas recensés sur cette carte. En effet, ils ont montré un intérêt fort pour l'étude mais ne disposent actuellement pas de données précises.

Nous tenterons au moyen de notre étude de proposer une harmonisation des méthodes afin de

pouvoir procéder à des comptages de visiteurs basés sur des indicateurs qui faciliteront une comparaison de la fréquentation touristique et de l'importance des retombées économiques sur un plan transalpin. L'objectif principal d'une telle harmonisation étant de permettre aux différents gestionnaires d'espaces protégés de l'Arc alpin de pouvoir échanger des idées et expériences qui les aideront à soutenir l'importance de l'existence de leurs espaces protégés respectifs pour l'économie régionale.

Mascha Chodziesner-Bonne

Doris Wiederwald

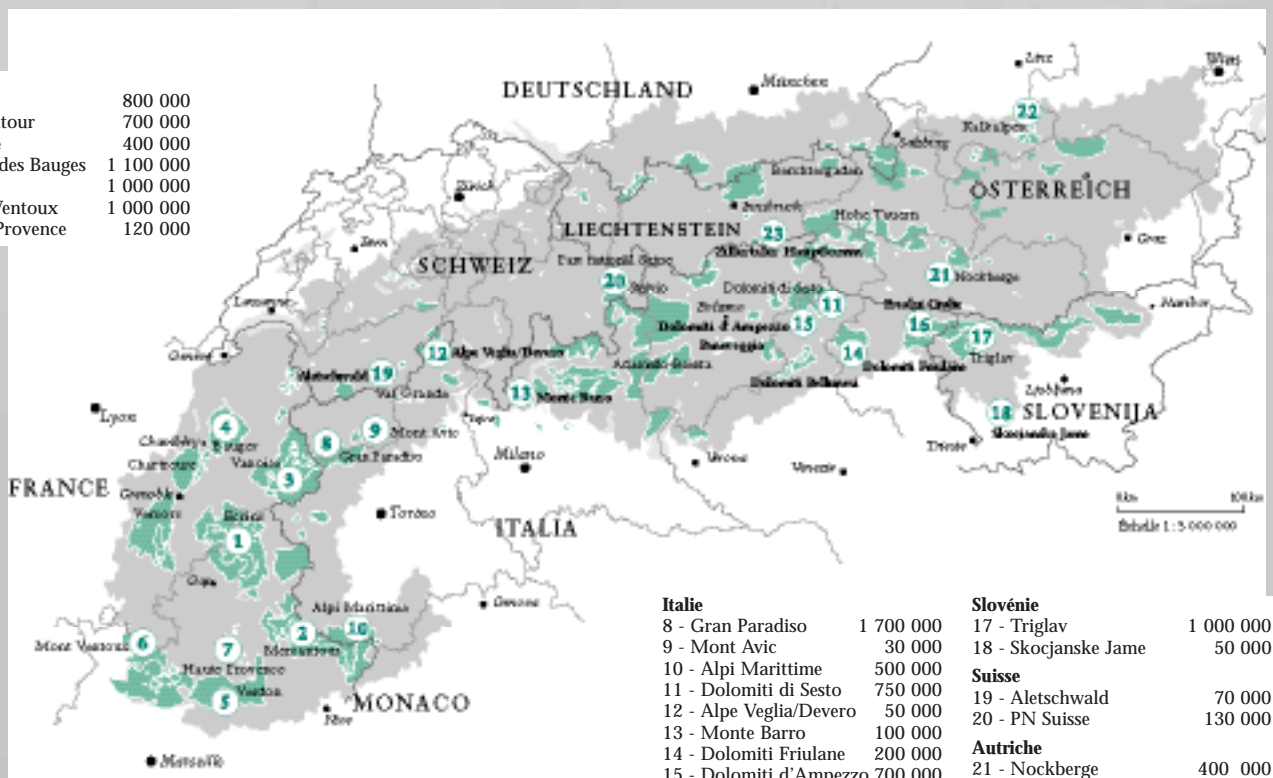
Réseau Alpin des Espaces Protégés

La fréquentation touristique des espaces protégés de l'Arc alpin : quelques exemples

S

France	
1 - Ecrins	800 000
2 - Mercantour	700 000
3 - Vanoise	400 000
4 - Massif des Bauges	1 100 000
5 - Verdon	1 000 000
6 - Mont Ventoux	1 000 000
7 - Haute Provence	120 000

O



Italie	
8 - Gran Paradiso	1 700 000
9 - Mont Avic	30 000
10 - Alpi Marittime	500 000
11 - Dolomiti di Sesto	750 000
12 - Alpe Veglia/Devero	50 000
13 - Monte Barro	100 000
14 - Dolomiti Friulane	200 000
15 - Dolomiti d'Ampezzo	700 000
16 - Prealpi Giulie	2 000

Slovénie	
17 - Triglav	1 000 000
18 - Skocjanske Jame	50 000
Suisse	
19 - Aletschwald	70 000
20 - PN Suisse	130 000
Autriche	
21 - Nockberge	400 000
22 - Kalkalpen	250 000
23 - Zillertaler Hauptkamm	120 000

D

Le Réseau vit par ses diverses manifestations, son site internet, son bulletin, mais aussi par des requêtes diverses et variées qui nous sont faites et que nous diffusons à l'ensemble du Réseau Alpin... nous en avons sélectionné quelques unes.

Sécuriser une route en milieu alpin

Le Parc national de la Vanoise doit faire face à la situation suivante :

afin de sécuriser l'unique route d'accès au village de Bonneval-sur-Arc, menacée par des avalanches, le gestionnaire de cette route envisage d'implanter, dans le Parc national, un dispositif de déclenchement automatique d'avalanches (système GAZEX).

Jusqu'à présent, en cas de danger, la route était fermée, et le village de Bonneval-sur-Arc (village de 300 habitants, mais très touristique) était isolé de la vallée pendant quelques jours, jusqu'à ce que la route soit à nouveau ouverte, dans des conditions de sécurité parfois " limite ". Le gestionnaire de la route, en l'occurrence le Département de la Savoie, ne souhaite plus prendre de tels risques.

La zone en question, un versant exposé au sud, est très riche en chamois, bouquetins, tétras-lyre notamment.

Question posée au Réseau :

existe-t'il dans les Alpes des situations analogues pour une route ou tout autre installation à sécuriser ?

Dans ce cas, a-t-on inventé d'autres moyens pour sécuriser la route et éviter des tirs préventifs d'avalanche ?

Je remercie les Parcs des Alpes qui pourront m'aider à résoudre cette affaire, importante pour le Parc national de la Vanoise et tout exemple de situation analogue où les intérêts de la protection de la nature ont été plus forts que le besoin de sécurité me sera utile.

Emmanuel de GUILLEBON
Parc national de la Vanoise

Foulée blanche : un échange entre scolaires des parcs alpins

A l'occasion de la 21ème Foulée Blanche, deux groupes scolaires venus du Parc national des Hohen Tauern (Autriche) et du Parc national du Triglav (Slovénie) ont pu visiter le Parc naturel régional du Vercors suite à une intervention du Réseau Alpin. Pendant une semaine, un programme sportif et culturel a permis aux scolaires de découvrir le territoire du Vercors et de faire connaissance avec d'autres cultures. Ce type d'échange pourrait être renforcé entre les espaces protégés alpins, de premiers contacts ont d'ailleurs été pris dans ce sens.

Inventaire des recherches et études dans les espaces protégés alpins

Suite à une demande du Parc national du Stelvio et de l'Académie Européenne de Bolzano, le Réseau Alpin des Espaces Protégés a pu fournir un inventaire succinct des études et recherches en cours ou projetées dans les parcs nationaux français. Cette requête a été formulée afin de mieux coordonner la recherche au sein du parc et de profiter d'éventuelles expériences faites dans les parcs nationaux français. Nous remercions ici tous les parcs ayant fourni des informations relatives à ce sujet

Le Réseau Alpin des Espaces Protégés élargira cette enquête à l'ensemble de l'arc alpin au cours de l'été 1999. L'objectif est de créer une petite base de données disponibles à tous les espaces protégés, leur permettant notamment de se concerter sur des projets en coopération avec les organismes de recherche.

Le projet sera réalisé en coopération avec l'Académie Suisse des Sciences Naturelles.

Leader II : intensification des échanges de personnel

Au sein du volet international du programme LEADER, plusieurs échanges ont eu lieu. Ainsi une délégation du Parc national des Hohen Tauern (Carinthie) a rendu visite au Parc naturel régional du Vercors afin de mettre en place un programme commun d'échange notamment par le biais du programme du Vercors sur le " parlement des enfants ". Ce dossier fait actuellement l'objet d'une demande de subvention européenne. Au sein du partenariat entre le Parc national des Ecrins et le Parc national des Hohen Tauern, deux visites ont eu lieu, également financées par le volet international de LEADER. Il s'agit d'un programme commun de valorisation du bocage dans les pratiques locales, sur le plan économique comme sur le plan environnemental.

Les pics

De nombreux espaces protégés ont répondu à la requête du Parc national des Ecrins concernant les programmes de recherche et d'étude sur les pics. Le service scientifique du Parc des Ecrins a pu bénéficier de ces informations pour mener ses travaux sur cette espèce indicatrice (rapport paru). Nous remercions les espaces protégés et les autres organismes ayant répondu à cette demande.

Programme COMENIUS

Le lycée des Eaux Claires de Grenoble s'est chargé de l'animation d'un programme européen d'échanges scolaires sur le thème " la vie en montagne ", avec le soutien du Parc national des Ecrins. Pour cet échange, des lycées partenaires ont pu être trouvés au sein du Réseau Alpin : lycées de Berchtesgaden (Bavière), de la région du Parc naturel des Alpi Marittime (Italie) et de celle du Parc national des Hohen Tauern (Autriche). Ce programme devrait débuter cet été.

Proposition de collaboration : le CPIE et le tourisme naturaliste

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE Vercors) mène depuis 1994 pour le compte du Parc naturel régional du Vercors, une action originale et innovante de promotion du tourisme naturaliste dans le Massif. Cette action s'est traduite, entre autre, par la conception de produits de tourisme naturaliste (observation de la faune et/ou de la flore sauvage) et leur promotion auprès d'agences de tourisme naturaliste étrangères, principalement anglaises mais également allemandes et hollandaises. Outre les contacts par courrier ou en participant au salon international «Birdwatching fair», nous avons également organisé en 1998 un Educ'tour en commun avec le Parc naturel régional du Luberon. Nous avons ainsi pu faire découvrir sur place les potentialités naturalistes de ces deux parcs à 7 agences. Les résultats très encourageants de ces différentes actions (organisation dans le Vercors de séjours d'observations naturalistes par 7 à 8 agences étrangères en 1999/2000) nous incitent à poursuivre ce programme. Nous serions très heureux de collaborer avec d'autres parcs alpins ayant également cherché à valoriser touristiquement leur diversité naturaliste ou souhaitant le faire prochainement afin de pouvoir profiter de nos expériences, de nos contacts internationaux et éventuellement de développer des actions communes.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour préciser davantage la nature de nos actions.

Bruno VEILLET
Directeur adjoint du CPIE Vercors

Réunion du Comité de Pilotage International dans la Principauté de Monaco

Son Excellence le Ministre Bernard Fautrier souligne l'intérêt que porte la Principauté de Monaco à la Convention Alpine et aux travaux du Réseau Alpin des Espaces Protégés. M. Fautrier cite notamment le cas des grands prédateurs comme un exemple d'actualité nécessitant une coopération transalpine et se félicite de l'initiative du Réseau de constituer un groupe de travail international sur ce sujet.

P. Maigne, pour le Parc national des Ecrins, coordonnateur du Réseau, souligne que les travaux du Réseau Alpin des Espaces Protégés, lancés depuis la 1ère conférence internationale des espaces protégés en 1995 à Gap et l'institutionnalisation récente du Réseau (1997) ont permis de rapprocher les savoirs-faire en matière de gestion des espaces protégés entre les pays signataires de la Convention Alpine.

Groupes de travail :

Chamois : poursuite des recensements avec une méthode harmonisée entre plusieurs parcs nationaux, volonté d'élargir ce groupe en 1999 lors de la réunion dans le Parc national du Triglav.

Tourisme : l'étude sur la fréquentation et sur l'importance des retombées économiques est en cours et nécessite la coopération de nombreux parcs et réserves dans l'Arc alpin.

Bouquetin : organisation d'un atelier de travail en mai 1999 dans le Parc national Suisse sur les maladies et le suivi de l'espèce.

Aigle royal et Gypaète barbu : rencontres régulières depuis 1997, premières actions réussies, bulletin spécial sur l'espèce et celle du gypaète barbu, travail de sensibilisation grand public en cours.

Vautour fauve : premières rencontres en octobre 1999

Liste des membres du Comité de pilotage : J. BIZIAK (SLO), H. HALLER (CH), A. KAMMERER (I), A. KARNER (I), P. LHEUREUX (F), P. MAIGNE (F), M. OTTINO (I), P. ROSSI (I), P. RUPITSCH (A), E. TOMPETRINI (I), H. ZIERL (D)

Invités : SEM Bernard FAUTRIER (MC), L. OLIVIER (F), S. MENICUCCI (F), P. VAN KLAVEREN (MC)

Secrétariat : E. BRANCAZ (F) et G. PLASSMANN (F)

Flore alpine : premières rencontres en juin 1999

Communication : plan d'action proposé en mars 1999 suite aux travaux du groupe en 1998 (dépliant et exposition des espaces protégés alpins, autres outils prévus).

Habitat : nouveau groupe de travail, atelier prévu pour août 1999 (contribution directive Habitat).

Alpages : groupe se référant au premier atelier technique, organisé en 1998 dans le Parc national du Triglav. Manifestation prévue dans le Parc naturel régional du Vercors en septembre 1999

Langues alpines : ce groupe technique s'est mis en place dès 1998 afin de répondre aux nombreux besoins de traduction et d'outils linguistiques du Réseau (textes, interprétariat, échanges...).



Membres du Comité de Pilotage International
Photo : Réseau Alpin

Constats et décisions du comité de pilotage international :

- La reconnaissance du Réseau Alpin comme organisme de coordination pour la coopération des espaces protégés alpins et comme outil de

mise en place de la Convention alpine. Il convient maintenant de renforcer l'échange d'informations entre espaces protégés alpins par le biais du Réseau et d'intégrer la communication sur l'existence et les actions du Réseau dans les vecteurs d'information des gestionnaires d'espaces protégés (bulletins, publication, Internet...).

- Le fonctionnement régulier du comité de pilotage international (3ème réunion de ce groupe) et de l'Assemblée générale sous forme d'une grande Conférence des espaces protégés alpins tous les deux ans (2ème conférence)

- La promotion, l'acceptation et l'application par les partenaires (parcs et réserves) du principe de co-reponsabilité sur le plan logistique (aide au montage des actions) et financier (co-financement des projets, manifestations et échanges). Ce point a été largement discuté ; plusieurs propositions ont été lancées de la part des espaces protégés : système de cotisation, intégration d'une ligne pour des actions internationales dans chaque budget des espaces protégés, participation au financement d'actions du Réseau. Cette dernière pratique est déjà utilisée lors de manifestations qui se déroulent dans un espace protégé partenaire. L'espace protégé qui accueille prend en charge une partie des coûts (accueil, traduction, logistique). Ce principe devrait se généraliser.

- La volonté de répondre au nombre croissant de groupes de travail suite aux demandes exprimées par les membres et partenaires du Réseau. Il convient de souligner dans ce contexte la volonté de continuité de ces groupes de travail (rencontres régulières chaque année afin de faire avancer des projets).

Le plan d'action communication du Réseau Alpin des Espaces Protégés

Dans l'objectif de la création de certains outils de communication communs aux espaces protégés des Alpes un programme d'action a été décidé lors de la dernière réunion du groupe de travail " Communication " à Berchtesgaden les 22 et 23 mars 1999.

Ce programme d'action sur la communication commune des espaces protégés s'articule autour de différentes étapes dont nous présentons ici les points les plus importants :

1) Demande de 50 photos de chacun des espaces protégés alpins.

Ces photos seront demandées en une seule fois et serviront pour la totalité des documents, module et supports de communication du Réseau Alpin des Espaces Protégés et leur mise à disposition pour les espaces protégés alpins.

2) Elaboration d'un dépliant commun des espaces protégés alpins.

Il s'agit du premier document commun des espaces protégés alpins (parcs régionaux, parcs naturels, parcs nationaux, parcs naturels régionaux, réserves naturelles, réserves de biosphère, zones de tranquillité...).

Ce dépliant comportera la carte des espaces protégés actualisée et des textes présentant la diversité des espaces protégés ainsi que leur mission et l'importance de la coopération internationale. Ce dépliant sera édité en versions allemande, française, italienne et slovène.

3) Elaboration d'un module d'exposition " Réseau Alpin des Espaces Protégés ".

Ce module pourrait être conçu comme un " stand parapluie " permettant de moduler les éléments selon les besoins et d'évoluer avec les intérêts du Réseau Alpin des Espaces Protégés. L'idée est la suivante :

Présentation de l'Arc alpin avec définition des différents espaces protégés. L'identification des structures se fait uniquement au niveau de leur type et leur nom ainsi que de leur superficie (ces données ne nécessitent aucune traduction). En arrière fond, on peut imaginer des photos exprimant des messages forts (rôles et enjeux : recherche, récréation, protection, développement...)

avec un texte bref. Ces photos proviennent de la banque d'image du Réseau alors établie (étape 1).

Un texte traitera, de manière très succincte de l'existence et du rôle du réseau. Ce module est complémentaire au projet de dépliant commun (étape 2) qui permet à chaque visiteur de partir avec un document écrit détaillant le contenu du module.

Cette première tranche des travaux sera réalisée en 1999.

4) Création d'un catalogue des espaces protégés.

Il s'agit d'une présentation des espaces protégés des Alpes par fiches individuelles. Chaque espace aura alors la possibilité de se présenter selon une grille fixée, un élément cartographique harmonisé et une photo représentant un paysage ou un élément typique de son territoire qu'il choisira lui-même. Ces différentes fiches composant le catalogue pourront également se présenter sous forme de " fiches d'identité individuelles " dans les différents centres de visiteur des parcs. Ceci répondrait aussi au souhait exprimé à Matrei de la diffusion de l'information sur d'autres espaces protégés des Alpes dans les différents centres de visiteurs.

5) Création d'un module d'exposition, présentant chaque espace protégé du Réseau Alpin.

La banque d'images et des éléments de texte du module commun d'exposition (étape 3) devraient permettre d'établir des panneaux d'exposition par espace protégé permettant de présenter chaque espace protégé à travers son territoire et ses enjeux principaux sous forme d'images identifiées directement avec l'espace en question. Ce module est complémentaire au projet de catalogue (étape 4).

Cette deuxième tranche des travaux (étapes 4 et 5) devrait être précisée dans le programme 2000.

Claude Dautrey / Guido Plassmann
Parc national des Ecrins

Conférence alpine : le protocole tourisme est signé !

Le protocole tourisme a été signé lors de la Vème Conférence Alpine, le 16 octobre 1998 à Bled (Slovénie). Nous citons deux articles de ce protocole qui correspondent aux objectifs du projet " Fréquentation touristique des espaces protégés et retombées économiques " mené conjointement par l'Académie Suisse des Sciences Naturelles et le Réseau Alpin des Espaces Protégés. Ces articles montrent la pertinence de l'enquête pour les espaces protégés alpins et illustrent l'importance d'un observatoire sur le tourisme alpin (art. 22) auquel ce type d'étude doit contribuer en démontrant les atouts (retombées économiques pour les populations locales) et les impacts du tourisme (sites sensibles - art. 8) ainsi que les mesures à prendre. En outre, l'étude correspond à l'objectif énoncé dans l'article 22/1 dans la mesure elle est menée conjointement avec les différents gestionnaires d'aires protégées dans tous les pays alpins.

Article 8

Maitrise des flux touristiques

Les Parties contractantes favorisent la maîtrise des flux touristiques notamment dans les aires protégées, en organisant la répartition et l'accueil des touristes de façon à garantir la pérennité de ces sites.

Article 22

Recherche et observation

1. Les Parties contractantes encouragent et harmonisent, en étroite collaboration, la recherche et l'observation qui s'avèrent utiles à une meilleure connaissance des interactions entre tourisme et environnement dans les Alpes ainsi qu'à une analyse des développements futurs.

2. Les Parties contractantes pourvoient à ce que les résultats de leur recherche et observation soient intégrés dans un système commun d'observation permanente de l'état et de l'évolution de l'espace alpin et de son environnement, elles veillent à ce qu'ils soient accessibles au public dans le cadre institutionnel existant.

Séminaire et colloque "Un parc européen pour le 21^{ème} siècle"

Les parcs du Mercantour (F) et des Alpi Marittime (I) organisent du 13 au 16 octobre 1999 un séminaire et un colloque relatifs aux questions de la constitution d'un espace protégé transfrontalier. Seront abordés notamment les thèmes du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO, de la création d'une réserve de biosphère transfrontalière, du patrimoine culturel et du développement durable commun du territoire couvert par les deux parcs. Ces rencontres

CALENDRIER 1999

Manifestations Réseau Alpin des Espaces Protégés

- | | |
|-------------------------|--|
| 19 et 20 mai 1999 | Colloque " bouquetin " dans le Parc national suisse, CH |
| 9 - 11 juin 1999 | Atelier de travail " Chamois " dans le Parc national du Triglav, SLO |
| 29 et 30 juin 1999 | Colloque " Flore alpine " à Gap-Charance, Conservatoire botanique, F |
| 30 et 31 août 1999 | Atelier de travail " Habitats " au Liechtenstein avec la collaboration de la CIPRA-International, FL |
| 7 et 8 septembre 1999 | Colloque " Gestion des alpages " dans le Parc naturel régional du Vercors, F |
| 29 sept. - 2 oct. 1999 | Séminaire EUROSITE " Pôle montagne " en Norvège : " Coopération des organisations pour le maintien de la biodiversité ", Parc national de Jotunheimen, N |
| 13, 14, 15 octobre 1999 | Atelier de travail " Aigle royal, Gypaète barbu, Vautour fauve ", Parc national des Hohe Tauern, Rauris, A |

Agenda CIPRA

- | | |
|--------------|---|
| 22 juin 1999 | Vienne, Conférence annuelle de CIPRA-Autriche, " Conséquences pour les Alpes de l'agenda 2000 " |
|--------------|---|

Contacts : CIPRA-Österreich, c/o ÖGNU Umweltdachverband, Alserstrasse 21/1/5, A-1080 Vienne, Tél. : ++43-1-40 113-0, Fax : ++43-1-40 113-50, Umweltdachverband@oegnu.or.at (subject : CIPRA)

- | | |
|----------|--|
| Été 1999 | Académie d'été «Les Alpes à la une», Schaan/FL |
|----------|--|

Contacts : CIPRA-International, Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan, Tél. : ++423-237 40 30, Fax : ++423-237 40 31, cipra@cipra.org, http://www.cipra.org

- | | |
|----------------------|--|
| 28 - 30 octobre 1999 | Benediktbeuren, Conférence annuelle CIPRA, " Rester jeune et vieillir dans les Alpes " |
|----------------------|--|

Contacts : CIPRA-Deutschland, Waltherstrasse 29, D-80337 Munich, Tél. : ++49-89-54 42 78 50, Fax : ++49-89-54 42 78 99, futur@t-online.de ou cipra.deutschland@cipra.org

Rendez-vous EUROPARC

- | | |
|--------------------|--|
| 24 mai 1999 | Journée européenne des parcs |
| 15 - 19 sept. 1999 | Conférence annuelle, EUROPARC '99, Zakopane, Parc national des Hauts Tatras, P |

Contacts : EUROPARC, Kröllstrasse 5, Postfach 11 53, D-94475 Grafenau, Tél. : ++49-8552-96 10 0, Fax : ++49-8552-96 10 19, europarc@t-online.de, http://www.europarc.org

EUROSITE

- | | |
|--------------------|--|
| 22 - 26 sept. 1999 | Séminaire International et Assemblée générale annuelle d'EUROSITE, Staatsbosbeheer |
| 3 - 6 nov. 1999 | Gestion de la Nature et Secteur Privé, Organisé en Andalousie, Espagne |
| 17 - 20 nov. 1999 | Oiseaux d'Eau de la Façade Atlantique, organisé par Bretagne Vivante/SEPNE |

Contacts : EUROSITE, Bureau Programme et Développement, PO Box 1366, NL-5004 BJ Tilburg
Tel : ++31-134 678 638, Fax : ++31-134 634 129, E-mail : EUROSITE@kub.nl

Annnonce : l'avenir des espaces culturels en question

L'association " Ruhegebietsbetreuung Zillertaler Hauptkamm " (zone de tranquillité du Zillertal) organise avec la commune de Brandberg/Tyrol un colloque sur le thème : " Prairies d'altitude en forte pente - sentiers étroits " (" Steile Wiesen - schmale Wege ") les 8 et 9 octobre 1999. Ce colloque traitera de l'avenir des espaces culturels à forte identité comme espace vital et récréatif. Ce colloque se situe dans le contexte d'un projet mené dans la commune de Brandberg sur le maintien du paysage culturel lié à un programme de suivi cartographique et devrait permettre l'échange avec d'autres communes travaillant sur des problématiques semblables notamment au sein du Réseau Alpin des Espaces Protégés et du programme " Alliance dans les Alpes ".



Adresses utiles

Les moyens de communication évoluent, les espaces protégés alpins suivent ... en témoignent ces adresses e-mail

DEUTSCHLAND

Bayerisches Staatsministerium
für Landesentwicklung und Umweltfragen
poststelle@stmlu.bayern.de
Nationalpark Berchtesgaden
Nationalpark.Berchtesgaden@best.baynet.de

FRANCE

Parc national de la Vanoise
parc.national@vanoise.com
Parc national des Ecrins
ecrins-parcnational@espaces-naturels.fr
Parc national du Mercantour
mercantour@wanadoo.fr
Parc naturel régional de Chartreuse
PNR.Chartreuse@wanadoo.fr
Parc naturel régional du Lubéron
pnr.luberon@wanadoo.fr
Parc naturel régional du Massif des Bauges
info@pnr-massif-bauges.fr
Parc naturel régional du Vercors
info@pnr-vercors.fr
Réserve de biosphère du Mont Ventoux
ventoux.biosphere@wanadoo.fr
Réserve naturelle géologique de Haute-Provence
resgeol@calvanet.calvacom.fr

ITALIA

Amt für Landschaftsplanung
Naturparke@provinz.bz.it
Amt für Naturparke Südtirol
Naturparke@provinz.bz.it
Consorzio Parco Monte Barro
parco.barro@iol.it

Consorzio Parco nazionale dello Stelvio
(Lombardia)
panastel@mbx.valteline.it
Consorzio Parco nazionale dello Stelvio (Trentino)
Parcostelvio.tn.comitato@valdisole.net
Parco naturale dell'Adamello Brenta
parkadbre@well.it ou
info@parcoadamellobrenta.tn.it
Parco naturale Alta Valle Pesio e Tanaro
poloea.cn@labnet.cnuce.cnr.it
Parco naturale Campo dei Fiori
campfior@skylink.it
Parco naturale dell'Adamello
cmvallecamonica@numerica.it
Parco naturale Alto Garda Bresciano
cmag@mail.phoenix.it
Parco naturale delle Alpi Marittime
parcalma@tin.it
Parco naturale delle Prealpi Giulie
azienda.parchi@regione.fvg.it
Parco naturale delle Dolomiti d'Ampezzo
regole@sunrise.it
Parco naturale delle Dolomiti Friulane
azienda.parchi@regione.fvg.it
Parco naturale Montevecchia e Valle del Curone
parco.montevecchia@promo.it
Parco naturale Paneveggio-Pale di San Martino
info@parcopan.org
Parco naturale Pineta di Appiano Gentile e Tradate
marino@mmpoint.it
Parco nazionale Dolomiti Bellunesi
ente@dolomiti-park.it
Parco nazionale Gran Paradiso
pngp.info@interbusiness.it
Parco Orobie Bergamasche
ambiente@spm.it

Parco Orobie Valtellinesi
porobie@provincia.so.it
Parco naturale Alpe Veglia e Alpe Devero
Parco.vegliadevero@cmvo.net

ÖSTERREICH

Nationalpark Hohe Tauern – Tirol
npht.tirol@netway.at
Nationalpark Hohe Tauern – Salzburg
nationalpark@salzburg.or.at
Nationalpark Hohe Tauern – Kärnten
hohe.tauern@nationalpark-kaernten.or.at
Nationalpark Nockberge
nationalpark.NO@net4you.co.at
Nationalpark Oberösterreichische Kalkalpen
natur@kalkalpen.at
Verein Ruhegebietsbetreuung Zillertaler
Hauptkamm
zillertal.hauptkamm@alpenverein.at

SLOVENIJA

Park Skočjanske Jame
albin.debevec@pss.sigov.mail.si
Triglavski narodni park
Triglavski-narodni-park@tnp.sigov.mail.si

SUISSE / SCHWEIZ / SVIZZERA

Parc national Suisse
info@nationalpark.ch

Publications

Nouveau guide de découverte du Parc national Dolomiti Bellunesi

Le Parc national des Dolomiti Bellunesi vient de publier son nouveau guide présentant la faune et la flore du parc, donne des précisions sur l'histoire culturelle et géologique du parc et propose 16 excursions de découverte du milieu naturel. Le guide, bien illustré, donne également des informations pratiques (refuges...). 154 pages + une carte du parc. Un très beau CD-Rom du Parc existe également.
Pour plus d'informations : <http://www.dolomiti-park.it>

Espaces : modes d'emplois

Coordonné par Guillaume Vallot, ce numéro spécial de la Revue de Géographie Alpine, traite de l'influence et des usages des topo-guides en escalade, alpinisme et randonnée. Recueil d'analyses sociologiques, juridiques, sémiologiques et même oniriques signées par Bernard Amy, Philippe Bourdeau, Jean Cornelou, Sylvain Jouty, etc., il est illustré par des dessins de Samivel [DRGA n°20, 157 pages – Association Revue de Géographie Alpine, 17 rue Maurice Gignoux, F-38031 Grenoble Cedex].

Espaces protégés de grande taille dans les Alpes

L'Académie Européenne de Bolzano vient de publier un livre de Mario F. Broggi, Rudolf Staub et Flavio V. Ruffini sur les espaces protégés supérieurs à 1000 hectares dans les Alpes. Cette étude présente la répartition de ces espaces protégés dans les différents pays de l'Arc alpin et donne de nombreuses informations sur leur statut, les différentes catégories par pays alpin et traite les questions de l'apport des grands espaces protégés pour des politiques nationales et alpines en matière de conservation de la nature et du développement durable. L'ouvrage dispose de résumés bien développés en français, italien et anglais. 242 pages, ISBN 3-8263-3215-6.

L'Alpe

L'Alpe est une revue trimestrielle publiée par le Musée Dauphinois. Cette publication restitue les cultures et patrimoines de l'Europe alpine. Documents historiques, récits de voyageurs, légendes, reportages et autres articles traitent des sujets variés (le franchissement des alpes, les transhumances...). Trois numéros, d'une centaine de pages chacun, sont déjà parus (Ed. Glénat, Grenoble – commande : l'Alpe, 6 Rue Lieutenant Chanaron, B.P. 177, F-38008 Grenoble Cedex)

RESEAU ALPIN DES ESPACES PROTEGES

Parc national des Ecrins
c/o LAMA
17, rue Maurice Gignoux
F - 38031 Grenoble Cedex
Tél. : 0033/ (0) 4 76 63 59 46
Fax : 0033/ (0) 4 76 63 58 77
e-mail : alparc@iga.ujf-grenoble.fr
Internet : <http://alparc.ujf-grenoble.fr>

Directeur de publication : Philippe Maigne
Coordination : Guido Plassmann
Conception : Emmanuelle Brancz
Edition : Louis Manzoni - Marion Porta

Ont participé à ce numéro :

Janez Bizjak, Gianni Boscolo, Emmanuelle Brancz, Yves Brugière, Mascha Chodziesner-Bonne, Claude Dautrey, Albin Debevec, Luis Durnwalder, Emmanuel de Guillebon, Gudrun Fischer, Artur Kammerer, Irene Küpfer, Philippe Maigne, Bernard Patin, Guido Plassmann, Marion Porta, Mathieu Rocheblave, Ettore Sartori, Josef Seidenschwarz, Bruno Veillet, Astrid Wiedenhofer, Doris Wiederwald.

Traductions : Agnès Bousquet, Mascha Chodziesner-Bonne, Nathalie Morelle, Patricia Pisicchio, Daniela Tommasini

Édité avec le concours du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, la Région Rhône-Alpes, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Parc national des Ecrins.

Publié en Allemand, Français, Italien.
Nr. ISSN : 1282-2507